

Séance du jeudi 08 octobre 2020

Date de convocation : samedi 03 octobre 2020

Ordre du jour :

- Acquisition de terrain
- Élagage en bordure du domaine public
- Informations et Questions Diverses

L'an deux mille, le huit Octobre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au foyer rural en raison de la Covid sous présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA – Mme LHUILIER – M CHESNEAU – Mme SAINSON – M. DANGER (18h48) – MME BLANCHETIERE – M. BRIANDET – Mme LOUPIAS – M. COURTEAUX – Mme COURTEAUX - Mme ASTIER BOURBON – M DUPRE - Mme OUVRAT – M. DUBOIS – Mme LATREILLE - M. CRIBELIER – M. OZANNE – Mme BRISSET (18H57)

Absent excusé : M. VINCENT

Secrétaire de séance : Mme Katia SAINSON

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé

ACHAT D'UN TERRAIN

Monsieur Le Maire informe les membres présents d'une offre d'achat pour le terrain de Mr Joulain au prix de 2 000 € pour une surface d'environ 8400 m² dans le but d'y implanter une centrale photovoltaïque

Les retombées économiques seraient de l'ordre de 4 000 € par an sur 25 ans, en location de terrain

La société URBA SOLAR est chargée de l'installation de la mise en place et du plan de financement.

ÉLAGAGE EN BORDURE DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur Le Maire souhaite éclaircir un point évoqué au dernier conseil municipal sur l'élagage des arbres jouxtant la voie publique.

Ce titre de 200 € correspond uniquement au(x) propriétaire (s) de parcelle(s) non entretenue (s) jouxtant une voie communale.

Les propriétaires recevront un premier courrier leur demandant l'entretien, sans retour de leur part ils auront une mise en demeure en recommandée avec accusé de réception (AR) et un mois pour effectuer le nettoyage.

- D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à constater les faits et à émettre les titres de recettes en conséquence.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire informe l'ensemble des conseillers municipaux de la création d'un comité de pilotage sur le schéma directeur des eaux usées

Il y a environ quatre réunions par an

Messieurs POMA, CHESNEAU, DANGER, BRIANDET, DUPRE et OZANNE se portent volontaire

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil présents de la création d'un CET (COMPTE ÉPARGNE TEMPS) pour les agents communaux

Ce compte épargne temps permettrait aux agents qui n'ont pas pris leurs congés dans le temps imparti de les poser sur ce compte dans la limite d'une semaine par an

Monsieur Le Maire revient sur le litige avec Véolia, après avoir prit contacte avec l'avocat, celui-ci lui conseille d'accepter l'offre faite de la part de Véolia

En effet, ils sont en mesure de dépasser le montant des travaux prévus au marché sans en avertir la commune.

EDF renouvelable : une étude a été effectuée sur les bâtiments école, foyer rural, ateliers municipaux mais le coût de cette étude est de 1 800 € (pour le moment rien n'a été signé)

Le logiciel de chauffage du foyer (Deltador) devient caduc au 01/01/2021, il convient donc de le changer le devis en investissement s'élève à 3 500 €

Monsieur Le Maire informe l'ensemble du conseil municipal de la prise d'un arrêté municipal afin de garder les pouvoirs de police au sein de la commune, sans quoi ceux-ci reviendraient au Président de la Communauté des Communes Val de Cher Controis.

Madame Laure LHUILIER, après avoir été interpellée par une famille à la sortie des classes, demande ou en sont les remboursements des deuxièmes acomptes de la classe de neige.

Il manque encore des RIB et la liste des personnes aidées par l'association des parents d'élèves.

Mme Marina ASTIER BOURBON demande la procédure COVID en cas de contamination des agents communaux, Monsieur Le Maire se propose de lui envoyer la dernière procédure reçue de la préfecture.

La séance est levée à 19h10.